



**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE MOUY  
MAIRIE DE HERMES**

**DECISION N°2023-02**

**OBJET : AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DE FRIANCOURT –  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la commune de Hermès,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Considérant le projet d'aménager et de sécuriser la rue de Friancourt (RD 512)

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'aménager et de sécuriser la rue de Friancourt et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement ci-dessous :

<b>Financier</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Conseil Départemental	34%	204 554,54€
DETR	19%	119 677,55
Commune	47%	277 398,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>601 631 €</b>

Article 2 : de faire inscrire les crédits dans le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Article 3 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermès, le 25 janvier 2023

Le Maire

Grégory PATANDRE

60370

Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermès

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : [mairie@ville-hermes.fr](mailto:mairie@ville-hermes.fr) Site : <http://www.ville-hermes.fr>